

BARÈME DES HONORAIRES

(TVA 20% incluse)

Barème d’honoraires sur Ventes

*Les Honoraires d’agence sont à la charge du Mandant (Vendeur ou Bailleur)*

Appartements / Maisons / Immeubles

10% du prix de vente TTC de 0€ à 69 999€ (avec un minimum de 3500€)

8% du prix de vente TTC de 70 000€ à 99 999€

7.5% du prix de vente TTC de 100 000€ à 149 999€

7% du prix de vente TTC de 150 000€ à 199 999€

6% du prix de vente TTC de 200 000€ à 249 999€

5.5% du prix de vente TTC de 250 000€ à 349 999€

5% du prix de vente TTC de 350 000€ à 599 999€

4.5% du prix de vente TTC à partir de 600 000€

Terrains

10% du prix de vente TTC avec un minimum de 3500€

Garages

12% du prix de vente TTC avec un minimum de 1500€

Avis de valeur / Estimation :

150€ TTC (hors opération commerciale)

Immobilier professionnel (murs / fonds de commerce)

9% du prix de vente TTC avec un minimum de 10.000€

Barème d’honoraires sur Locations

Honoraires de location à usage d’habitation, meublé ou non

Propriétaire Bailleur :

7% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier de mise en location, communication, rédaction du bail, entremise et négociation)

Locataire :

7% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail, entremise et négociation)

*Honoraires plafonnés par la loi Alur à 10€ TTC/m2 habitable en zone tendue et 8€ TTC/m2 habitable hors zone tendue*

État des lieux d’entrée

3€/m2 pour chacune des parties ; Toutefois, le coût est plafonné à 200€ pour chaque partie

Honoraires de location à usage professionnel ou commercial

14% du loyer annuel TTC. Ces honoraires sont intégralement à la charge du locataire

Intègre : Commercialisation, Publicité, Négociation et Entremise, Rédaction du Bail et Encadrement des signatures